

Evolution du dispositif Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) à partir de 2023

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment l'article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation et la note de présentation du dispositif AIP 2023 jointes à la présente délibération.

Considérant qu'il est demandé au conseil académique de se prononcer sur l'évolution du dispositif Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) à partir de 2023 telle qu'elle lui a été présentée.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à l'unanimité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	55
Nombre d'abstention	:	0
Nombre de votes pour	:	55
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 24 mai 2022



Gilles ROUSSEL

12/05/2022

CSEP
V. Biri
C. Dorions

Evolution de l'Action Incitative en Pédagogie



Université
Gustave Eiffel



Du Bonus Qualité Enseignement (BQE) à l'Action Incitative en Pédagogie (AIP)

Du BQE à l'AIP

Contexte

- Initialement le **Bonus Qualité Enseignement** existe pour financer des projets pédagogiques pour l'ensemble de l'établissement. Via deux appels à projets par an, les plus légers possibles, les composantes de formation remontent des projets pédagogiques.
- L'ambition vise ensuite les **innovations pédagogiques**. L'enveloppe de financement passe de 110k€ (en 2015) à 160k€ (2020). Parallèlement un BQAD est créé pendant 3 ans. **La CFVU du 22 sept 2016** modifie et précise les critères d'attribution des financements de ces projets pédagogiques. Les projets étaient catégorisés en « Initiative pédagogique innovante », « Pédagogie par projet », « Pédagogie hors les murs », « Professionnalisation des formations » et « Internationalisation des formations ».
- Suite à l'uniformisation des appels à projet internes à l'université Gustave Eiffel, le BQE est devenu **Action Incitative en Pédagogie** (AIP) en 2022. Il se fait néanmoins toujours deux fois par an pour se synchroniser avec les semestres académiques (et les contraintes budgétaires).

Du BQE à l'AIP

Le processus

- **Le processus initial**
 - Les composantes remontent les projets classés par les conseils de composante
 - Une commission spéciale de la CFVU fait une proposition de financement
 - La CFVU vote les financements des projets
 - Les composantes reçoivent les financements, exécutent les projets et renvoient un CR
- **Le processus actuel reste inchangé (à priori)**
 - Les composantes remontent les projets classés via les conseils de composante
 - La CSEP associée à des représentants du CIPEN et de la VP FIP instruisent les dossiers et font une proposition de financement
 - Le CAC vote les financements des projets
 - Les composantes reçoivent les financements, exécutent les projets et renvoient un CR

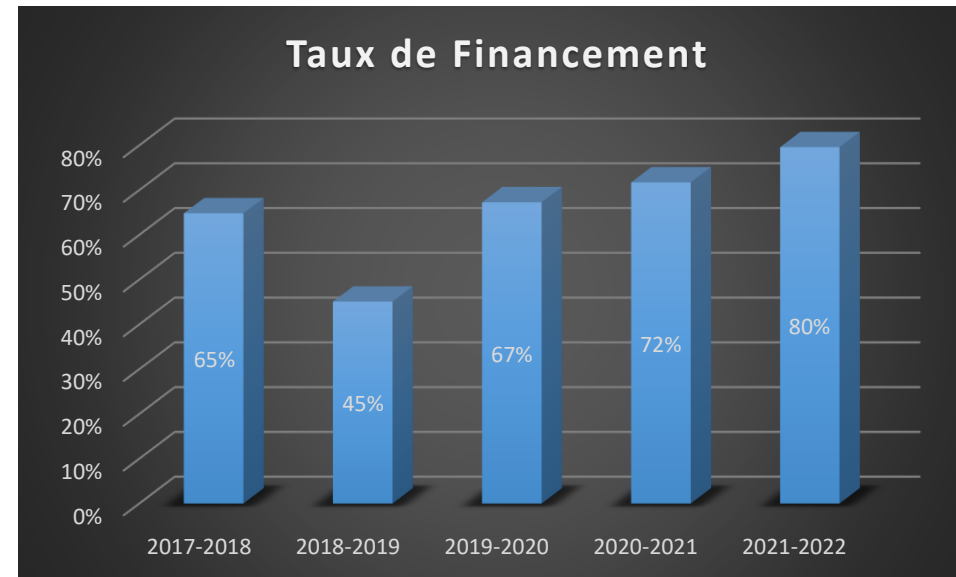
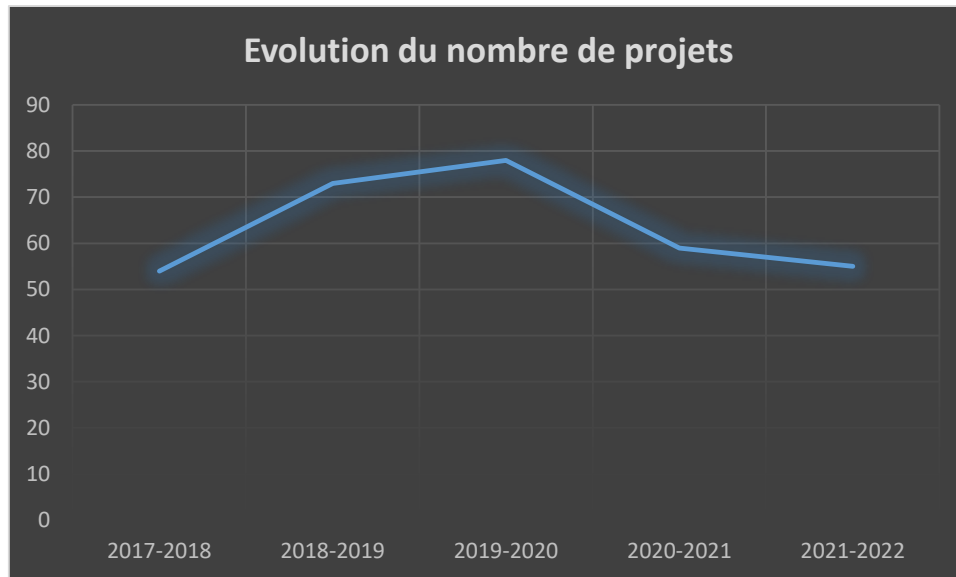
Du BQE à l'AIP

Les critères actuels

- **Contraintes :**
 - Pas de frais de bouche
 - Budget demandé compris en 500€ et 5000€
- **Critères :**
 - Appartenance au thème « initiative pédagogique innovante »
 - Position dans le classement de la composante
 - Part des étudiant.es, dans une promotion donnée, impactée par le projet
 - Modalités pédagogiques nouvelles dans le cas des projets sélectionnées lors d'appels antérieurs
 - Niveau d'ambition du projet et impacts pédagogiques pour la filière de formation concernée
 - Mobilisation, le cas échéant, des services concernés (SIO-IP, SRI, CIPEN...)

Du BQE à l'AIP

Bilan chiffré de l'évolution des demandes et du taux de financement

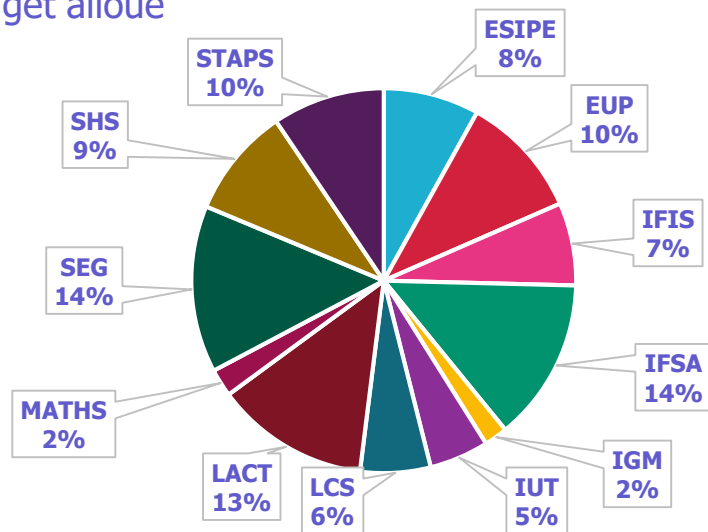


Année universitaire N/N+1 = budget année civile N+1

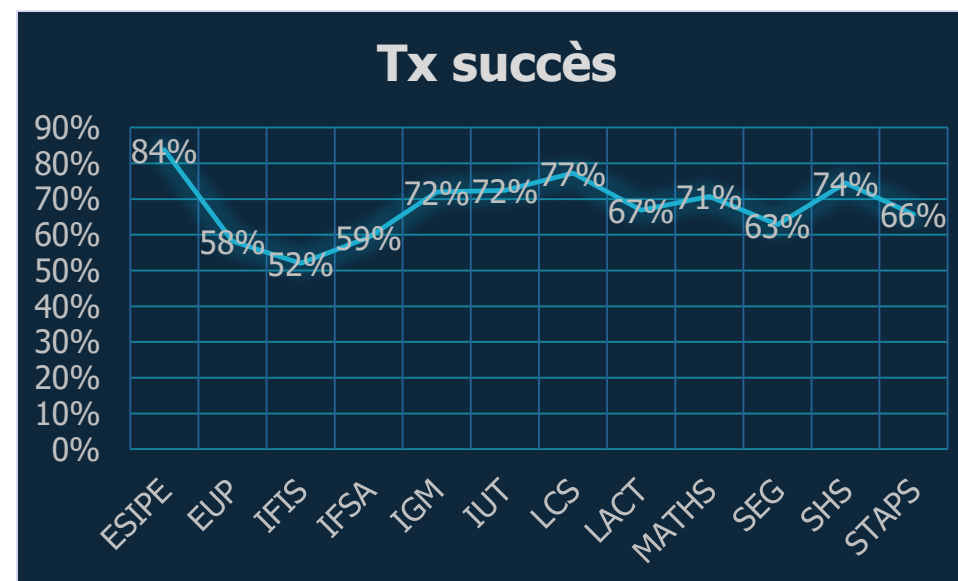
Du BQE à l'AIP

Répartition par composante sur la période 2017 – 2022 (5 ans)

Budget alloué



Nb projets déposés



Evolution de l'AIP

Evolution de l'AIP

Points à considérer

- Conserver la relative simplicité de la procédure
- Valoriser les initiatives pédagogiques prioritairement
- Conserver la dynamique de soumission des projets pédagogiques, véritable levier d'entraînement pour les enseignants et les équipes pédagogiques
- Difficulté à évaluer les charges de travail (notamment en heures d'ingénierie pédagogique)
- Gérer les projets récurrents sans restreindre leur soumission
- Les projets pédagogiques « internationaux » sont gérés par un appel à projet dédié (AII)

Evolution de l'AIP

Thème / Catégorie des projets

- Expérimentation pédagogique
- Pédagogie par projet
- Pédagogie hors les murs
- Professionnalisation des formations

La catégorie « Internationalisation des formations » a été retirée pour inciter les porteurs à se saisir de l'AII mais quoiqu'il en soit tous les projets déposés seront étudiés dès lors qu'ils concernent la pédagogie

Remplacement *d'initiative pédagogique innovante* par *expérimentation pédagogique* pour exprimer que ce qui est recherché c'est vraiment l'expérimentation de nouvelles pratiques

Evolution de l'AIP

Contraintes et nouveaux critères

- **Contraintes / Eligibilité des dépenses**
 - Toujours pas de financement de frais de bouche
 - Pas de financement d'heures d'ingénierie pédagogique
 - Budget compris en 500€ et 5000€
- **Critères d'attribution des subventions**
 - Appartenance au thème « expérimentation pédagogique »
 - Nombre d'étudiant.es et part dans la formation concernée
 - Modalités pédagogiques nouvelles dans le cas des projets sélectionnées lors d'appels à projets antérieurs
 - Position dans le classement de la composante
 - Niveau d'ambition du projet et impacts pédagogiques pour la filière de formation concernée
 - Mobilisation, le cas échéant, des services concernés (SIO-IP, SRI, CIPEN...)

Evolution de l'AIP

Quelques précisions

- Sur les projets récurrents
 - On continue à les prendre en considération mais si ils sont très récurrents ils deviennent non prioritaires et d'autres sources de financement (en central, sur dotation apprentissage) pourront être étudiées.
- Certains projets portent sur des sujets transversaux (DDRS, égalité, culturel...)
 - Ils seront pris en considération mais la CSEP pourra flécher les projets sur d'autres sources de financement : mission DDRS, mission égalité, mission culture...
- En définitive, ne pas se restreindre et proposer des projets

Venceslas BIRI

vp-fip@univ-eiffel.fr



Actions Incitatives en Pédagogie ~~S2~~ 2022

Introduction

Les Actions Incitatives en pédagogie (AIP) ~~—dans la poursuite du précédent appel à projet Bonus Qualité Enseignement (BQE)—~~ ont pour but de soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques visant à améliorer la réussite de nos étudiant~~es~~ et favoriser la qualité de nos formations. Deux fois par an, ~~un appel à projet AIP permet à~~ chaque composante de formation ~~peut de~~ remonter un ensemble de projets classés, ~~et une réunion spécifique de~~ la Commission Spécialisée Enseignement et Professionnalisation (CSEP) du Conseil Académique ~~permet une~~ ~~réunion pour examiner les demandes et proposer une~~ sélection de ces projets, en respectant ~~d'une part le classement des composantes mais également~~ les critères ~~de qualité propres aux AIP et d'attribution~~ détaillés ci-dessous. Ces propositions de financement sont ensuite soumises au Conseil Académique qui se prononce définitivement par un vote. Chaque projet remonté par les composantes peut donc être refusé, financé en totalité ou financé en partie. À l'issue de la réalisation ou non ~~réalisation~~ des projets, les composantes de formation envoient à la VP FIP et au CIPEN un bilan qualitatif et quantitatif de chaque projet financé, selon une trame donnée.

L'objet de cette note est de présenter à l'ensemble de la communauté - en les précisant - les critères pris en compte pour la sélection des projets remontés par les composantes de formation. ~~Ces critères sont les mêmes que ceux qui existaient pour l'appel à projet BQE.~~

Thèmes des projets AIP

~~L'~~Les appels à projets AIP vise à financer des projets ayant un impact sur les pratiques et/ou les contenus pédagogiques et qui s'inscrivent dans les thèmes suivants (non exclusifs) :

- **Initiative-Expérimentation** pédagogique **innovante**
- **Pédagogie par projet**
- **Pédagogie hors les murs**
- **Professionnalisation des formations**
- ~~Internationalisation des formations~~

Étant donné la volonté de l'université de renforcer ~~l'innovation les pratiques~~ pédagogiques en faveur des réussites étudiantes, le thème 1 sera privilégié par rapport aux autres thèmes.

Modalité de soumission des projets

~~Ce semestre encore (appel à projet concernant le 2e semestre civil 2022), l~~es projets seront soumis via un formulaire à remplir qui sera transmis par le CIPEN. ~~Une évolution de la procédure est en cours d'étude pour la prochaine campagne AIP.~~ Un accompagnement au montage des projets peut être demandé au CIPEN et toute question peut être posée par mail à l'adresse aip@univ-eiffel.fr

Dans chaque composante, les demandes devront être classées par ordre de priorité. Les demandes qui ne comporteront pas toutes les informations requises ou qui ne seront pas assez explicites ne seront pas retenues. **Par ailleurs, les porteurs de projet qui n'auront pas rendu les bilans de l'appel à projet BQE/AIP précédent verront leurs nouveaux projets déposés refusés systématiquement.**

Conditions d'éligibilité des projets

1. Chaque projet AIP doit comporter une demande de financement comprise entre 500 et 5 000€. En deçà de 500 €, le projet est systématiquement rejeté ; le porteur devra demander ce financement à sa propre composante.
2. Les ~~projets intégrant les~~ frais de bouche ne seront pas éligibles au financement AIP. Souvent associés à l'organisation d'événements conviviaux ou festifs, ces frais de bouche ont vocation à être financés par la composante.

Critères d'attribution des subventions

Les projets remontés par les composantes seront étudiés par la CSEP selon les critères suivants (non exhaustifs) :

- Appartenance au thème n°1 (~~initiative expérimentation~~ pédagogique ~~innovante~~)
- ~~Position dans le classement de la composante~~
- ~~Nombre Part des d'étudiant.es et part de la formation concernés, dans une promotion donnée, impactée par le projet~~
- Modalités pédagogiques nouvelles dans le cas des projets sélectionnées lors d'appels à projets antérieurs (~~BQE/AIP~~).
- ~~Position dans le classement de la composante~~
- Niveau d'ambition du projet et impacts pédagogiques pour la filière de formation concernée
- Mobilisation, le cas échéant, des services concernés (SIO-IP, SRI, CIPEN...)

Le financement peut concerner des dépenses de fonctionnement (achat de petit matériel, transport, gratification de stage...), de masse salariale (heures ~~complémentaires~~ d'enseignement hors maquette, contrat étudiant, CDD...) ou d'investissement (achat de gros équipement). Les heures d'ingénierie pédagogique réalisées par les enseignants sont à prendre en charge sur le budget de la composante.

La priorité sera donnée aux nouveaux projets et pour les projets considérés comme récurrents, d'autres possibilités de financement en central pourront être étudiées (exemple : recettes de l'apprentissage).

Par ailleurs, tous les projets pédagogiques seront étudiés, y compris sur des thématiques transverses, mais pourront éventuellement être redirigés vers les vice-présidences, missions ou services concernés (Vie étudiante, DDRS...) pour trouver d'autres sources de financement le cas échéant.

Annexe : explicitation des thèmes

Thèmes	Explications	Exemples
Initiative Expérimentation pédagogique Innovante	Nouvelles modalités pédagogiques et/ou d'évaluation des apprentissages, accompagnement spécifique des étudiant _{es} , outils numériques d'aide à la pédagogie.	Individualisation des apprentissages, usage de Moodle dans l'enseignement, évaluation différenciée, apprentissage par les pairs, classe inversée, dynamisation d'un amphi...
Pédagogie par projet	Modalités pédagogiques favorisant l'implication des étudiant _{es} dans leur apprentissage, pour une meilleure acquisition des connaissances et un développement de leur autonomie.	Projet inter-filières ou inter-promotions, projets tuteurés et projets d'études, réalisation de courts projets dans une discipline ou de projets de fin d'étude dans une promotion...
Pédagogie hors les murs	Sortie de courte durée à caractère pédagogique et culturel permettant la rencontre, la découverte, la confrontation à des individus, des lieux...	Voyage d'études, visite de sites historiques, culturels ou industriels...
Professionalisation des formations	Renforcement des liens avec le monde professionnel avec impact sur le contenu de la formation et/ou à moyen voire court terme sur l'insertion professionnelle des étudiant _{es}	Initiatives visant la professionnalisation des formations et des étudiant _{es} : rencontres avec les professionnels, ateliers d'insertion pro, ateliers de création d'entreprise....
Internationalisation des formations	Développement de compétences, et d'approches disciplinaires, à caractères interculturel et international via la formation.	Projets visant à inclure une dimension interculturelle et/ou une perspective disciplinaire internationale dans les contenus de cours, projets favorisant via les usages du numérique la mise en contact et l'échange entre groupes d'étudiants locaux et étudiants d'universités étrangères, développement de la seconde langue étrangère, invitation de personnalité étrangère en lien avec les enseignements

Commenté [CD2]: Dépend maintenant de l'appel à projet « Actions incitatives internationales »